

TABLEAU SYNOPTIQUE DES TARIFS POUR LES FRAIS DE DEPLACEMENT, DE REPAS ET D'HEBERGEMENT

(basé sur la procédure 0083 du mémento administratif - dès le 05.07.2021)

FRAIS DE VOYAGES (déplacement, repas et hébergement)					
Déplacement					
Mode de transport	Conditions de voyage				Commentaires / remarques
Avion	Pays-Villes	Train voyage en 1ère classe	Avion voyage en classe Economy	Avion voyage en classe Business	<p>L'usage de la classe « Business », « 1ère » ou tout autre que la classe économique est prohibée dans le périmètre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Union Européenne, l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein, le Royaume-Uni. - La Serbie, le Monténégro, la Macédoine, le Kosovo, l'Albanie, la Bosnie. - L'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie, la partie occidentale et caucasienne de la Fédération de Russie, ainsi que l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan. - La Turquie, la Syrie, le Liban, l'Israël, la Jordanie, l'Egypte, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc.
	Destination atteignable en moins de 4 heures en train	Dès la classe 23	Interdit	Interdit	
	Destination atteignable en plus de 4 heures en train en Europe et pays limitrophes	Ensemble du personnel	Oui si conditions remplies	Interdit	
	Autre destinations : Asie, Amérique, Océanie, Afrique hors Afrique du Nord	Néant	Oui si conditions remplies	Oui si conditions remplies	
Train	Cadre supérieur-e (cl. 23 et +) : 1ère classe				<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement 1/2 tarif CFF sur base budget prévisionnel. - Pour les porteurs et les porteuses d'abonnement général CFF "privé" : le remboursement est à la hauteur du tarif 1/2 CFF, ainsi que le billet l'unité avec le tarif 1/2 CFF.
	Collaborateur-trice (cl. < 23) : 2ème classe				
Voiture	CHF 0.70 / km				<ul style="list-style-type: none"> - Les péages sont remboursés. - Les frais de parking associés à un déplacement sont remboursés. - La vignette et les contraventions ne sont pas remboursées.
Motocycle	CHF 0.40 / km				
Taxi	Frais effectifs				Les pourboires excédant 3% de la facture ne sont pas remboursés.
Repas		Montant		Commentaires / remarques	
Repas en déplacement	Frais effectifs max CHF 40.- / pp				<ul style="list-style-type: none"> - Les pourboires excédant 3% de la facture ne sont pas remboursés dans les pays où le service est inclus dans le prix du repas. - Le retour après 20 heures à son domicile, donne droit à un deuxième repas.
Invitation en déplacement	Frais effectifs max CHF 80.- / pp				Présence d'un-e invité-e externe à l'Université de Genève obligatoire.
Hébergement		Montant		Commentaires / remarques	
En Suisse (hors du canton de Genève)	Frais effectifs max CHF 220.- / pp par nuitée				La nuit précédant ou suivant l'événement peut être remboursée sur la base d'explications détaillées avec une réservation dans un établissement de catégorie moyenne (3 étoiles).
Étranger	Frais effectifs				
FRAIS DE REPAS DANS LE CANTON DE GENÈVE					
Catégorie	Montant				Commentaires / remarques
Collation de travail	Frais effectifs max CHF 30.- / pp				Une collation prise dans une séance de travail tenue aux heures de repas dans les bâtiments universitaires.
Invitation	Frais effectifs max CHF 80.-/pp				Une invitation entre collaborateurs-trices UNIGE et/ou externes permet de prolonger une séance de travail - Elle est exceptionnelle et dûment justifiée.
Apéritif professionnel et départ à la retraite	Frais effectifs max CHF 30.- / pp				Un devis doit systématiquement être présenté à la hiérarchie pour approbation.
Repas de service et repas de départ à la retraite	Frais effectifs max CHF 80.- / pp				<p>Un repas de service par année est autorisé.</p> <p>Un devis doit systématiquement être présenté à la hiérarchie pour approbation</p> <p>si le montant est > CHF 1'000 = double signature.</p> <p>si le montant est < CHF 1'000 = signature individuelle.</p>
Repas de relations publiques	Frais effectifs CHF 120.- / pp (prix indicatif)				Un devis doit systématiquement être présenté à la hiérarchie pour approbation et comprendra obligatoirement une invitation externe à l'Université de Genève.
Réception financée par des inscriptions	Frais effectifs CHF 120.- / pp (prix indicatif)				Un devis doit systématiquement être présenté à la hiérarchie pour approbation.